

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT « RELEVER LA BARRE »

Le gouvernement accepte l'esprit et l'intention des recommandations formulées dans le rapport de M^{me} Glaze, intitulé « Relever la barre : Une approche cohérente et souple d'administration de l'éducation pour la Nouvelle-Écosse ».

Voici quelques changements qui seront effectués en premier lieu par le gouvernement :

- Unifier le système en procédant à la dissolution des sept conseils scolaires régionaux élus et à la création d'un conseil consultatif provincial. La structure du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) ne changera pas.
- Les économies réalisées grâce à la dissolution de chaque conseil (dépenses et appointements) seront versées dans le système d'éducation.
- Une portion de l'argent économisé servira à améliorer le rôle et l'influence des comités d'école consultatifs pour toutes les écoles (ou les familles d'écoles) dans la province afin de renforcer la participation locale dans les écoles.
- Veiller à écouter les Mi'kmaq et les Afro-Néo-Écossais à l'échelon de la direction et à l'échelon ministériel.
- Changer le titre des directeurs généraux des conseils scolaires à « directeurs généraux régionaux » et renforcer leur rôle pour mettre l'accent sur le rendement des élèves. Ils relèveront directement du sous-ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
- Retirer les directeurs d'école et les directeurs adjoints du Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU) tout en protégeant leurs salaires, leurs pensions de retraite et leurs avantages sociaux.
- Muter les spécialistes du soutien à l'enseignement (responsables de la littératie, mentors de mathématiques) hors des bureaux régionaux d'éducation et à l'intérieur des salles de classe quatre jours par semaine, le cinquième jour étant réservé à la planification et à la préparation.
- Trouver des façons de faire des échanges entre le personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les écoles afin de permettre aux enseignants en classe de contribuer davantage au programme d'études.
- Attribuer aux enseignants et aux directeurs d'école la responsabilité de la sélection des manuels et du matériel d'apprentissage, selon le programme d'études, pour mieux appuyer leur enseignement.
- Créer un collège provincial des éducateurs, soit un organisme professionnel autoréglementé, pour les enseignants.
- Veiller à ce que les enseignants jouissent de mobilité et d'un choix pour travailler dans n'importe quelle région de la Nouvelle-Écosse tout en maintenant les droits d'ancienneté.